

2011

# BILAN

DE LA MISE EN ŒUVRE  
DU PLAN D'ACTION  
**EN MATIÈRE D'ANALYSE  
DIFFÉRENCIÉE  
SELON LES SEXES**

Novembre 2015

2015

La présente publication a été rédigée par le Secrétariat à la condition féminine, avec la collaboration des ministères et des organismes engagés dans le Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015.

**Coordination**

Secrétariat à la condition féminine

**Révision linguistique**

Judith Tremblay

**Conception et graphisme**

Pige communication

ISBN: 978-2-550-74527-3 (PDF)

Le document peut être consulté sous la rubrique « Publications » du site Web du Secrétariat à la condition féminine: [www.scf.gouv.qc.ca](http://www.scf.gouv.qc.ca).

Dépôt légal 2015

# MOT DE LA MINISTRE

## **Ministre de la Justice, Procureure générale du Québec et ministre responsable de la Condition féminine**

Je suis fière de déposer ce bilan faisant état de l'avancement du plan d'action gouvernemental en matière d'analyse différenciée selon les sexes couvrant la période 2011-2015.

L'intention du gouvernement était de poursuivre la révision de ses pratiques, au moyen d'une approche par projet, pour qu'elles prennent davantage en compte les réalités des femmes et des hommes en vue d'atteindre l'égalité entre les sexes, un engagement pris également par plus de 180 États et gouvernements à travers le monde.

On notera que les ministères et les organismes ont réalisé à hauteur de 82% les actions qu'ils avaient prévu réaliser. Des pas importants ont donc été franchis dans l'appropriation de cette approche. Nous devons continuer de chercher les meilleures façons d'atteindre l'objectif de l'ADS soit de prévenir les inégalités susceptibles de résulter d'une mesure ou d'un projet mis en œuvre par le gouvernement ou par les instances locales ou régionales.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont été associées de près ou de loin à l'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes, tant pour l'élaboration du plan d'action que pour la mise en œuvre de ses actions.

Votre contribution s'ajoute à la somme de nos actions pour lutter contre les inégalités, pour faire du Québec une société riche de l'épanouissement de toutes ses citoyennes et de tous ses citoyens.

Stéphanie Vallée

# LISTE DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES ET DES PARTENAIRES (SIGLES)

## Les ministères et les organismes responsables d'actions

Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)  
Ministère de la Culture et des Communications (MCC)  
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)  
Ministère de la Justice du Québec (MJQ)  
Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)  
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE)  
Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR)  
Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI)  
Ministère des Finances du Québec (MFQ)  
Ministère des Transports du Québec (MTQ)  
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)  
Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)  
Office québécois de la langue française (OQLF)  
Régime de rentes du Québec (RRQ)  
Secrétariat à la jeunesse (SAJ)  
Secrétariat aux affaires autochtones (SAA)

## Les ministères et les organismes collaborateurs

Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)  
Conseil québécois des ressources humaines en culture (CQRHC)  
Emploi-Québec  
Fonds de recherche du Québec – Société et culture  
Institut de la statistique du Québec (ISQ)  
Investissement Québec  
Ministère de la Sécurité publique (MSP)  
Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)  
Secrétariat à la condition féminine (SCF)  
Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)  
Société d'habitation du Québec (SHQ)

## Les partenaires

Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ)  
Associations sectorielles paritaires (ASP) – santé et sécurité du travail  
Associations syndicales et patronales  
Agences de santé et de services sociaux (ASSS)  
Conférences régionales des élus (CRE)  
Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL)  
École nationale d'administration publique (ENAP)  
Entreprises d'économie sociale en aide domestique (EESAD)  
Fonds subventionnaires  
Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)  
Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST)  
Ministère du Conseil exécutif (MCE)  
Organismes à but non lucratif (OBNL)  
Réseau de la santé  
Ville de Montréal

# AVERTISSEMENT

Nous retenons le nom et la mission des ministères et des organismes en date du 31 mars 2015, soit au moment de la fin de la mise en œuvre du Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015.

Il importe de souligner que les changements suivants sont survenus au cours de la période de mise en œuvre du plan d'action, influençant par le fait même le nombre de ministères et d'organismes y prenant part :

- Le Secrétariat à la condition féminine (SCF) relève de la ministre de la Justice, Procureure générale du Québec, ministre responsable de la Condition féminine et de ce fait, est rattaché au ministère de la Justice du Québec (MJQ);
- Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) est devenu le ministère de la Culture et des Communications (MCC);
- Le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) est devenu le ministère de la Famille; le Secrétariat aux aînés est intégré à ce ministère;
- Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) est devenu le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);
- Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) est devenu le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI);
- Le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) est devenu le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE);
- Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) sont désignés sous le nom de ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR);
- Le ministère du Travail (MTRAV) et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) sont désignés sous le nom de ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS);
- La responsabilité du dossier de l'économie sociale est passée du MAMROT au MEIE.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b> .....	1
<b>BILAN DE LA RÉALISATION DES OBJECTIFS</b> .....	3
1 METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS INTÉGRANT L'ADS AU SEIN DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES.....	3
2 CONSOLIDER L'OFFRE DE SERVICES.....	3
3 SOUTENIR LES MINISTÈRES ET LES ORGANISMES DANS UNE APPROCHE FACILITANT LA SYSTÉMATISATION.....	4
4 CONSOLIDER LA STRUCTURE DE GOUVERNANCE .....	5
5 ASSURER LE RAYONNEMENT DE L'ADS.....	6
<b>PROJETS INTÉGRANT L'ADS AU SEIN DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES</b> .....	7
<b>CONCLUSION</b> .....	24

# INTRODUCTION

En 1995, plus de 180 États et gouvernements, dont le Canada et le Québec, se sont engagés en adoptant le Programme d'action de la Quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, à Beijing, qui stipule que « pour assurer la jouissance des droits humains, les gouvernements et les autres intéressés devraient promouvoir des mesures concrètes et visibles afin d'intégrer la problématique homme-femme dans tous leurs programmes et politiques, de sorte que toute décision soit précédée d'une analyse de ses effets distincts sur l'un et l'autre sexe<sup>1</sup> ».

## Historique de l'analyse différenciée selon les sexes au Québec

De 1997 à 2004, le gouvernement du Québec a fait l'expérience de neuf projets pilotes en analyse différenciée selon les sexes (ADS). Par la suite, il a décidé d'aller plus loin et d'intégrer l'ADS de façon progressive dans ses pratiques tout en maintenant l'approche par projet. Il fait ainsi de cet outil l'un des sept instruments de la gouvernance et l'une des trois approches de la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* lancée en 2006.

Le premier plan d'action en ADS 2007-2010 a permis de développer une stratégie de mise en œuvre de l'ADS et une instrumentation appropriée pour son implantation, de sensibiliser et de former plus de 1 000 personnes et de favoriser la mobilisation des ministères, des organismes, des conférences régionales des élus (CRE) et des grandes villes autour de son intégration dans des projets.

Le Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015 s'inscrit dans la continuité des réalisations précédentes. En 2011, le gouvernement poursuivait l'approche par projet en publiant les engagements pris par dix-huit ministères et organismes dans 35 actions. Il s'engageait à consolider l'offre de services, à soutenir les ministères et les organismes dans une approche facilitant la systématisation de l'application de l'ADS, à consolider la structure de gouvernance, notamment en instaurant un système de reddition de comptes, et finalement, à assurer le rayonnement de l'ADS.

## Définition de l'ADS

L'ADS constitue l'approche transversale du Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015. Elle se définit comme un processus d'analyse qui vise à discerner de façon préventive les effets distincts sur les femmes et les hommes d'une loi, d'un règlement, d'une politique, d'un plan d'action ou de toute autre décision, ceci sur la base des réalités et des besoins différenciés selon les sexes. Elle aide à éviter la reproduction ou la création d'inégalités entre les femmes et les hommes. Elle s'applique à toutes les étapes d'un projet, allant de la préparation à l'évaluation, en passant par la mise en œuvre. Sa finalité est l'atteinte de l'égalité de fait.

## Plan du bilan

Le présent bilan offre un état de la situation au terme de ce Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015. Il trace tout d'abord un portrait de l'atteinte des cinq objectifs de ce dernier :

1. Mettre en œuvre des projets intégrant l'ADS au sein des ministères et des organismes ;
2. Consolider l'offre de services ;
3. Soutenir les ministères et les organismes dans une approche facilitant la systématisation ;
4. Consolider la structure de gouvernance ;
5. Assurer le rayonnement de l'ADS.

Puis, il décrit les résultats obtenus pour chacune des 35 actions prévues et conclut par une synthèse des avancées, les défis à relever et les suites à envisager.

---

1. Organisation des Nations Unies, *Rapport de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes (A/Conf-177/20/Ré.1)*, New York, Organisation des Nations Unies, 1996, par. 229, p. 99.

## Remerciements

La mise en œuvre de l'ADS par le gouvernement du Québec est tributaire de l'engagement volontaire de chaque partenaire. En ce sens, nous tenons à remercier tous les ministères et les organismes, les CRE, les grandes villes et les organismes non gouvernementaux qui se sont mobilisés pour promouvoir et appliquer cet instrument de gouvernance favorisant l'avancée vers une égalité de fait.



# BILAN DE LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

Le Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015 a été élaboré sur la base des résultats du premier plan d'action et du rapport d'évaluation de l'implantation de l'ADS 2010. Il s'appuie sur cinq objectifs; le premier a trait aux ministères et aux organismes, alors que les quatre autres relèvent du SCF.

Il importe de souligner que les services de sensibilisation et de formation en classe, ainsi que les services d'accompagnement dont il est question aux objectifs 2 et 4.3, ont été développés et offerts en collaboration avec l'ENAP.

## 1 METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS INTÉGRANT L'ADS AU SEIN DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES

Des ministères et des organismes, au nombre de dix-huit, se sont engagés à réaliser 35 actions tenant compte de l'ADS. Les attentes ont été dépassées avec un degré moyen d'avancement, au 31 mars 2015, estimé à 82% de l'ensemble des résultats visés.

L'intégration de l'ADS varie d'une action à l'autre. Il a parfois s'agit de produire des données sexuées, un préalable pour réaliser une ADS. Dans d'autres cas, les ministères et les organismes l'ont appliquée dans des actions structurantes, des procédés administratifs, ou encore ont tout d'abord formé leur personnel à son application.

### Parmi les actions ciblées :

- 43% concernent la production de données ventilées selon les sexes;
- 20% concernent des interventions neutres;
- 17% concernent la sensibilisation et la formation;
- 11% concernent des plans d'action, des stratégies, des programmes et des ententes;
- 11% concernent des programmes de financement;
- 9% concernent des interventions spécifiquement destinées aux femmes;
- 9% concernent des processus administratifs.

Un système de reddition de comptes a été mis en place et 100% des ministères et des organismes ciblés ont répondu à cet exercice annuel (voir l'objectif 4.1).

Les détails des résultats obtenus pour chaque action sont présentés à la suite des objectifs.

## 2 CONSOLIDER L'OFFRE DE SERVICES

### 2.1 Poursuivre l'offre de services de sensibilisation et de formation auprès des hautes autorités, des gestionnaires et du personnel professionnel dans les ministères et les organismes gouvernementaux, les CRE et les villes

Le SCF a offert des séances de sensibilisation et de formation aux hautes autorités, aux gestionnaires et au personnel professionnel dans les ministères et les organismes, les CRE et les grandes villes.

De 2011 à 2013, 686 personnes ont été formées en classe<sup>2</sup>.

Afin de rendre la sensibilisation et la formation plus accessibles, le SCF a élaboré et mis en ligne, en 2013, trois capsules qui s'adressent tant aux gestionnaires qu'au personnel professionnel et aux responsables de projets. Les capsules présentent, à travers plusieurs exemples et exercices, ce qu'est l'ADS, pourquoi en faire, quand et comment. De 2013 à 2015, 342 personnes ont suivi la formation en ligne.

## **2.2 Élargir l'offre de services en ce qui a trait à l'accompagnement**

Le Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015 voulait entre autres mettre l'accent sur l'accompagnement des ministères et des organismes, des CRE et des grandes villes quant à l'intégration de l'ADS dans des projets. Ainsi, le SCF a offert près d'une centaine de services d'accompagnement<sup>3</sup>.

## **2.3 Adapter des formations ou en concevoir de nouvelles selon les besoins des groupes cibles**

En plus d'avoir adapté les séances de sensibilisation et de formation données en classe aux besoins des différents groupes joints, le SCF a lancé trois activités distinctes de formation :

- Une formation électronique sur l'ADS comprenant trois capsules : une sur la sensibilisation à l'ADS, comportant un parcours différent pour les gestionnaires et le personnel professionnel, et deux autres sur des études de cas réels, dont une à partir d'un projet régional;
- Une formation sur l'intégration de l'ADS dans les Alliances<sup>4</sup>;
- Une formation en accompagnement-conseil quant à l'intégration de l'ADS dans des projets.

## **2.4 Mettre au point des outils pour soutenir le personnel visé impliqué dans les ministères et les régions**

La mise à jour annuelle du matériel de promotion, de sensibilisation et de formation a été effectuée, et trois nouveaux outils ont vu le jour :

- Un sur l'intégration de l'ADS dans les Alliances (en collaboration avec le MTESS);
- Un outil de référence sur l'incorporation de l'ADS dans les plans des Tables d'action en entrepreneuriat (en collaboration avec le MEIE);
- Un extranet sur l'ADS.

# **3 SOUTENIR LES MINISTÈRES ET LES ORGANISMES DANS UNE APPROCHE FACILITANT LA SYSTÉMATISATION**

## **3.1 Accompagner les ministères et les organismes gouvernementaux, notamment ceux dont la mission première se destine directement aux personnes, dans la conception de mesures concourant à la systématisation de l'ADS**

Le SCF a accompagné les ministères et les organismes qui souhaitaient systématiser davantage l'intégration de l'ADS dans leurs processus, notamment le MTESS et le MIDI, qui se sont dotés de mécanismes internes tels un comité, un plan d'action et des outils de communication sur l'ADS.

---

2. Ces données n'incluent pas les activités réalisées par les formatrices régionales et les responsables de l'ADS dans les régions.

3. Seuls les services d'accompagnement d'une heure et plus ont été comptabilisés. Ils peuvent avoir pris la forme d'une séance de travail ou d'un avis écrit. Une même personne peut avoir été comptabilisée plus d'une fois si elle a reçu plus d'un service d'accompagnement.

4. Les Alliances sont des ententes régionales signées entre les CRE et le MTESS dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015.

### 3.2 Poursuivre l'accompagnement et la mise en œuvre de projets d'envergure intégrant l'ADS

Pour favoriser l'intégration de l'ADS, le SCF a travaillé de concert avec

- le MTESS dans les Alliances;
- le MEIE dans les plans des Tables d'action en entrepreneuriat;
- différents comités interministériels dans leurs dossiers respectifs.

Un appel de projets a été réalisé auprès des CRE. Deux projets régionaux d'envergure ont été retenus, un dans le domaine de l'habitation en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, l'autre dans les services offerts aux réfugiées et aux réfugiés publics<sup>5</sup> à Laval.

L'ADS a été prise en compte dans plusieurs ententes régionales en égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que dans bon nombre de politiques en égalité élaborées par les CRE et les municipalités.

## 4 CONSOLIDER LA STRUCTURE DE GOUVERNANCE

### 4.1 Instaurer un système de reddition de comptes en matière d'ADS

Le SCF a instauré un système de reddition de comptes. Chaque année, les ministères et les organismes ont rendu compte de l'état d'avancement des mesures inscrites au plan d'action, sur la base de cibles et d'indicateurs prédéfinis. Sur 35 actions, 32 ont été dotées de cibles quadriennales dès le départ. Les trois actions sans cible de départ ont atteint des résultats concrets, bien que le contexte initial rendait difficile la définition d'une cible au préalable. L'ADS n'a pas été omise pour autant. Toutefois, ces actions ne sont pas comptabilisées dans le pourcentage des résultats atteints puisqu'elles ne comportaient pas de cible de départ.

### 4.2 Consolider le travail sur le développement de banques de données sexuées

L'évaluation en 2010 de l'implantation de l'ADS réaffirme que l'accès aux données sexuées constitue un préalable pour en assurer le succès. Conséquemment, dans le Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015, le SCF s'est engagé à consolider le travail entrepris sur le développement de données sexuées.

Pour ce faire, depuis 2013 une entente entre le SCF et l'ISQ permet de publier des données sexuées produites par les ministères et les organismes. Au 31 mars 2015, 123 nouveaux tableaux avaient été publiés et 53 avaient été mis à jour. Cette entente se poursuit jusqu'en mars 2016.

### 4.3 Développer le réseau de formatrices et de formateurs en matière d'ADS

Un réseau de formatrices a été consolidé et soutenu par le SCF. Certaines ententes régionales en égalité entre les femmes et les hommes ont permis l'embauche d'une personne responsable de l'ADS et de la formation. Une personne d'une grande ville faisait également partie de ce réseau de formatrices.

Ces formatrices ont principalement donné des séances de sensibilisation, pouvant varier de 30 minutes à 3 heures. Outre la sensibilisation, les besoins se situaient surtout du côté de l'accompagnement des personnes pour qu'elles puissent bien appliquer l'ADS, d'où l'implantation d'une formation en accompagnement conseil en ADS par le SCF (voir l'objectif 2.3).

### 4.4 Maintenir et consolider les instances en place

Le Comité directeur en ADS a tenu quatre réunions. Il a entériné les recommandations du bilan sur les données sexuées, la mise en place d'un extranet, les bilans annuels du Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015, la réalisation de l'étude évaluative sur les pratiques d'implantation de l'ADS et la recherche-action sur l'implantation de l'ADS au MIDI.

---

5. Les réfugiées et les réfugiés publics sont parrainés par l'État, alors que les réfugiées et les réfugiés privés le sont par des familles ou des organismes.

Le Comité interministériel en ADS<sup>6</sup> s'est réuni sept fois. Le réseau de formatrices et de responsables de l'ADS dans les CRE s'est rencontré deux fois. Ils ont été des lieux de partage d'expertise et de concertation.

## **5 ASSURER LE RAYONNEMENT DE L'ADS**

### **5.1 Développer une approche promotionnelle de l'ADS**

La promotion de l'ADS a été centrée autour de la formation en ligne. Elle a pris la forme d'une campagne à relais à travers des envois de courriels ciblés. À l'hiver et au printemps 2014, tous les ministères et les organismes, les CRE, les grandes villes de 100 000 personnes et plus, ainsi que les partenaires du SCF, ont reçu un courriel comprenant une page d'outils promotionnels facilement utilisables pour faire la promotion de la formation en ligne auprès de leur personnel et de leurs partenaires.

### **5.2 Organiser un forum sur l'ADS pour promouvoir les réalisations et favoriser le transfert de connaissances provenant des instances tant locales ou régionales que nationales**

Le SCF a entrepris la préparation d'un forum. Il a réalisé deux rencontres consultatives auprès de ses partenaires et documenté l'avancement des travaux sur l'ADS dans plusieurs ministères et organismes. À la suite des consultations, il a été jugé opportun de reporter la tenue de cet événement afin de pouvoir considérer les résultats de l'étude évaluative sur les pratiques d'implantation de l'ADS et ainsi mieux cibler les objectifs et l'orientation du forum.

### **5.3 Réaliser une évaluation d'impact**

Les effets de l'ADS sont encore difficilement mesurables, ses pratiques étant encore peu recensées par écrit.

Il a donc été jugé nécessaire de procéder à la réalisation d'une étude évaluative sur les pratiques d'implantation de l'ADS dans quatre ministères, soit le MEESR, le MIDI, le MSSS et le MTESS. Cette étude est réalisée par le Centre de recherche et d'expertise en évaluation de l'ENAP. Elle s'ajoute aux intrants qui alimenteront la réflexion quant à l'orientation de l'ADS dans le prochain plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

---

6. Le Comité interministériel est composé de professionnelles et de professionnels. Il a pour mandat de soutenir la réalisation des projets en ADS et les équipes désignées, de participer à la conception et à l'implantation d'une approche gouvernementale répondant à la fois au principe de l'égalité entre les sexes et à l'amélioration des services publics à la population, de collaborer à l'élaboration et à la mise en place d'une instrumentation pertinente pour le personnel concerné de la fonction publique et de faire des recommandations au comité directeur pour faciliter l'introduction progressive de l'ADS dans les ministères et les organismes ainsi que dans les instances locales et régionales.

# PROJETS INTÉGRANT L'ADS AU SEIN DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES

Cette section présente les résultats obtenus par les ministères et les organismes dans la concrétisation de leurs engagements pris dans le cadre du Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015.

**Chaque ministère et organisme est responsable de la précision de l'information transmise.**

## ACTION 1

### **METTRE EN ŒUVRE DES MESURES POUR PRÉVENIR LES LÉSIONS PROFESSIONNELLES CHEZ LES TRAVAILLEUSES ET FAVORISER LA GESTION DE LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DANS LES MILIEUX DE TRAVAIL QUI LES ACCUEILLEN**

**Groupe cible :** les travailleuses des secteurs où se concentre la main-d'œuvre féminine ou celles qui occupent des métiers non traditionnels pour les femmes

**Responsable :** CSST

**Partenaires :** ASP – santé et sécurité du travail, IRSST, réseau de la santé, associations syndicales et patronales, milieux de travail

#### **Réalisations**

Une ADS a été réalisée dans le secteur de la santé et des services sociaux, soit dans les centres locaux des services communautaires (CLSC), ainsi que dans celui de la construction pour l'ensemble des régions du Québec et pour certaines régions spécifiques (Laval et Bas-Saint-Laurent).

Les femmes ont été intégrées dans plusieurs activités de communication de la CSST. À titre d'exemple : dans la stratégie de communication *Construction* de la CSST ; dans la campagne publicitaire sur le secteur de la santé ; lors d'un déjeuner-causerie du Réseau d'échange sur la manutention ; à travers le programme Chapeau les filles ; par des capsules de prévention télévisées *Mon plan Rona*.

La recherche *Les femmes manutentionnaires – Un point de vue biomécanique et ergonomique* a été effectuée par l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail.

Deux bilans annuels des lésions de troubles musculosquelettiques chez les femmes et chez les hommes ont été produits, un avec les données de 2013, l'autre avec celles de 2014.

## ACTION 2

### **INTÉGRER L'ADS DANS LES TRAVAUX DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL SUR LA SITUATION DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE EN AIDE DOMESTIQUE**

**Groupe cible :** le personnel travaillant dans les EESAD

**Responsable:** MEIE (Note: Cette action relevait du MAMOT, responsable de l'économie sociale en 2011, responsabilité transférée au MEIE en avril 2014.)

### Réalisations

Le Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif, lancé en novembre 2008, avait pour objectif de soutenir le développement de l'économie sociale au Québec. L'une des mesures visait à mettre en place un comité interministériel qui analyserait la situation des entreprises d'économie sociale en aide à domicile. À travers ses travaux, le comité devait prendre en considération les besoins différenciés des femmes et des hommes. Or, les travaux de ce comité ont pris fin en mars 2013 et aucune des mesures retenues ne permettait de tenir compte de l'ADS, puisqu'elles ne concernaient pas des individus, mais des entreprises ou des regroupements d'entreprises.

## ACTION 3

### RÉALISER UNE ADS DANS LE CAS DES JEUNES DE LA RELÈVE AGRICOLE

**Groupe cible:** les jeunes agricultrices et agriculteurs de moins de 40 ans

**Responsable:** MAPAQ

### Réalisations

Le rapport *Relève agricole féminine: des parcours qui se distinguent de ceux des hommes* a été rendu public en 2013.

## ACTION 4

### RÉALISER DES ADS PORTANT SUR DES PROFESSIONS ARTISTIQUES CIBLÉES

**Groupe cible:** les femmes et les hommes qui exercent une profession artistique

**Responsable:** MCC

**Collaborateurs:** ISQ, CALQ, SODEC, CQRHC

### Réalisations

Des portraits statistiques présentant des données ventilées selon les sexes ont été produits dans trois professions artistiques: les écrivaines et les écrivains; les danseuses, les danseurs et les chorégraphes; les artistes en arts visuels. Les résultats ont été publiés dans le bulletin statistique *Optique culture* n° 3 en mai 2011, n° 20 en juillet 2012, n° 23 en mai 2013. Ils sont aussi disponibles en ligne.

- *Les danseurs et chorégraphes québécois. Portrait des conditions de pratique de la profession de la danse au Québec 2010.*
- *Les artistes en arts visuels. Portrait statistique des conditions de pratique au Québec 2010.*
- *Les écrivains québécois. Portrait des conditions de pratique de la profession littéraire au Québec 2010.*

## ACTION 5

### SOUMETTRE LA STRATÉGIE EN MATIÈRE D'ENTREPRENEURIAT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC À L'ADS

**Groupe cible:** les chefs d'entreprise et les partenaires de développement économique

**Responsable:** MEIE

### Réalisations

Une sensibilisation sur l'ADS a été offerte à l'ensemble des Tables d'action en entrepreneuriat (TAE).

Quatre des dix-sept TAE ont introduit l'ADS dans leurs actions ou plan d'action, soit celles du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de Laval, de la Gaspésie et de l'Outaouais. La mise en œuvre des plans d'action des TAE a commencé en 2014 ou avant.

Le MEIE a soutenu les cinq projets suivants pour un montant de 112 613 \$ :

1. Produire une série Web qui présente des entrepreneures et des entrepreneurs du Saguenay-Lac-Saint-Jean en montrant notamment les différences dans leur cheminement;
2. Établir le cycle de soutien à l'entrepreneuriat et réaliser une cartographie des services en entrepreneuriat à Laval en identifiant ceux offerts aux femmes;
3. Mesurer l'indice entrepreneurial lavallois;
4. Recenser les initiatives en entrepreneuriat à Laval, en identifiant celles se rapportant aux femmes;
5. Présenter des modèles entrepreneuriaux féminins dans chaque municipalité régionale de comté (MRC) de la Gaspésie pour témoigner auprès des divers types de clients.

## ACTION 6

### POURUIVRE L'APPLICATION DE LA RÈGLE DE GESTION RELATIVE À L'INTÉGRATION DE L'ADS DANS LES INTERVENTIONS MINISTÉRIELLES

**Groupe cible:** les gestionnaires

**Responsable:** MEESR

#### Réalisations

L'application de la règle de gestion a permis l'intégration de l'ADS dans plusieurs interventions ministérielles (autres que celles prévues au Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie 2011-2016 et au Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015).

Ces interventions se rapportaient :

- à l'aide financière aux études (quatre projets);
- au Règlement en vue de modifier le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire;
- au projet de loi modifiant la Loi sur les élections scolaires;
- aux modifications à la Loi sur l'instruction publique;
- à un projet d'intervention ministérielle portant le titre *Règlements sur les ententes relatives à la collaboration avec les corps de police ainsi qu'aux interventions de leurs membres en cas d'urgence ou en cas de signalement d'un acte d'intimidation ou de violence.*

## ACTION 7

### PRODUIRE ET DIFFUSER DES DONNÉES ET MENER DES ÉTUDES ET DES RECHERCHES SELON L'ADS

**Groupe cible:** les élèves du primaire, du secondaire et du collégial

**Responsable:** MEESR

**Collaborateur:** Fonds de recherche du Québec – Société et culture

#### Réalisations

La variable sexe a été intégrée dans 100% des publications de statistiques, dans les indicateurs de l'éducation (lorsque la donnée est disponible) et dans les appels de propositions des programmes de recherche.

Six appels de propositions ont été lancés auprès de la communauté scientifique entre 2011-2012 et 2014-2015. Ils concernaient

- le Programme de recherche sur l'écriture (2012-2013);
- l'orientation professionnelle des adultes sans diplôme;
- les approches et les pratiques favorisant la persévérance et la réussite scolaires (mars 2013);
- le Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaire – Concours 2013;
- les approches et les pratiques favorisant la persévérance et la réussite scolaires (2<sup>e</sup> concours, mars 2014);
- le Programme de recherche sur l'écriture et la lecture – Concours 2014-2015.

## ACTION 8

### CONFORMÉMENT AU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE 2010-2015, ENCOURAGER LES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ À TENIR COMPTE DE L'ADS DANS LEURS TRAVAUX

**Groupe cible:** les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale ou à risque à cet égard

**Responsable:** MTESS

**Collaborateur:** MJQ-SCF

**Partenaires:** CRE, Ville de Montréal, CSSSPNQL

#### Réalisations

Chacune des vingt-deux Alliances pour la solidarité conclues sur l'ensemble du territoire québécois a pour assise un plan d'action régional, lequel a été élaboré en prenant en compte l'ADS. De plus, les responsables des projets locaux et supralocaux financés dans le cadre des Alliances ont été invités à tenir compte de l'ADS tout au long du processus d'élaboration et de mise en œuvre de leur projet. Les projets financés portent essentiellement sur l'habitation, les loisirs, la sécurité alimentaire, la prévention du décrochage scolaire et l'insertion socioprofessionnelle, le soutien à la vie communautaire, l'itinérance et l'accessibilité universelle. Ces projets n'étant pas terminés, il n'est pas encore possible d'en connaître les retombées.

Certaines CRE ont offert un soutien en matière d'ADS aux organismes qui en exprimaient le besoin et ont organisé des séances de formation sur le sujet, en collaboration avec le SCF.

## ACTION 9

### INTÉGRER L'ADS DANS QUINZE MESURES DU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE 2010-2015

**Groupe cible:** les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale ou à risque à cet égard

**Responsable:** MTESS

#### Réalisations

Onze<sup>7</sup> mesures du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015 ont été initialement ciblées pour intégrer l'ADS. Au 31 mars 2015, l'ADS a été appliquée dans neuf de ces mesures. Lorsqu'elles font aussi partie du Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015, leurs résultats sont détaillés à l'action indiquée entre parenthèses.

7. Bien qu'il soit fait mention de quinze mesures dans le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015, des considérations ont fait en sorte de limiter leur nombre à onze en 2012-2013. Deux mesures du MTESS où il y avait eu application de l'ADS ont été ramenées à une seule en raison d'un dédoublement; l'application de l'ADS dans deux mesures du MEEESR a été jugée par la suite non pertinente par ce dernier; il en a été de même pour une mesure de la SHQ.



- Quatre mesures du MTESS :
  - Le programme Alternative jeunesse : Emploi-Québec a adapté différentes modalités de ce programme afin qu'il puisse répondre davantage aux besoins des femmes (comme le remboursement de certains frais médicaux). Les statistiques ont montré une participation égale des deux sexes jusqu'à la fin du programme en 2014;
  - Les Alliances pour la solidarité (voir l'action 22 du présent bilan);
  - Le dispositif de services intégrés pour les personnes immigrantes récentes (voir l'action 16 du présent bilan);
  - La mise en œuvre des projets d'expérimentation afin d'améliorer le continuum de services intersectoriels en emploi et en santé pour les personnes ayant des troubles de santé mentale: il est prévu d'appliquer l'ADS ultérieurement, à la suite de l'évaluation des projets expérimentaux (voir l'action 28 du présent bilan).
- Deux mesures du MEESR :
  - L'analyse des mesures voulant mieux soutenir les personnes ayant des besoins particuliers lors des études postsecondaires: le MEESR tient des statistiques sur le nombre de femmes bénéficiant de deux de ces mesures;
  - Le soutien de la réussite scolaire des élèves issus de l'immigration: dans leur système informatique, les commissions scolaires indiquent le sexe des élèves qui sont en situation de grand retard scolaire.
- Une mesure du MSSS :
  - La poursuite du Programme Qualification des jeunes (voir l'action 26 du présent bilan).
- Une mesure de l'OPHQ :
  - La documentation de la participation sociale des personnes handicapées (voir l'action 30 du présent bilan).
- Une mesure du SAJ :
  - La poursuite de IDEO 16/17 (voir l'action 35 du présent bilan).
- Une mesure du MTQ :
  - L'offre d'une aide financière au transport collectif régional (voir l'action 29 du présent bilan).
- Une mesure du SAA :
  - La mise en place des comités de concertation Québec-Premières Nations et Québec-Inuits en matière de pauvreté (voir l'action 34 du présent bilan).

## ACTION 10

### **METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS D'EXPÉRIMENTATION INTÉGRANT L'ADS AFIN D'AMÉLIORER LE CONTINUUM DE SERVICES INTERSECTORIELS EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE SANTÉ POUR LES PERSONNES AYANT DES TROUBLES DE SANTÉ MENTALE**

**Groupe cible :** les personnes ayant des troubles de santé mentale

**Responsables :** MTESS, MSSS

#### **Réalisations**

Quatre projets régionaux d'expérimentation ont été mis en œuvre au cours de la période. Ceux-ci visaient à mettre en place ou à consolider des mécanismes de liaison intersectoriels favorisant la progression des personnes ayant des troubles mentaux à travers l'offre de service disponible dans le Réseau de la santé et des services sociaux et dans celui de l'emploi et de la solidarité sociale. Le suivi des personnes participantes s'est fait jusqu'à la fin des expérimentations, en mars 2015.

L'évaluation des effets à court terme des expérimentations a commencé en juin 2015, pour se terminer à l'automne de la même année. Elle permet de compiler des données sur les personnes suivies dans le cadre des expérimentations et de documenter leur situation selon le sexe (trajectoire dans l'offre de

service des deux réseaux, participation à des mesures d'emploi, abandons, nombre de références, etc.). Les données recueillies sur les caractéristiques ou les besoins propres aux femmes et aux hommes pourront être prises en considération lors de projets ultérieurs s'adressant à cette même clientèle.

#### ACTION 11

### **APPLIQUER L'ADS DANS DES TRAVAUX DEVANT CONDUIRE À L'OBTENTION DE LA NORME BNQ 9700-820 CTF PAR LE MINISTÈRE DE LA FAMILLE**

**Groupe cible :** le personnel du ministère de la Famille

**Responsable :** ministère de la Famille

#### **Réalisations**

L'ADS a été considérée dans la démarche en vue de l'obtention de la norme Conciliation travail-famille (CTF) (BNQ 9700-820).

L'énoncé d'engagement envers la CTF a été rédigé. Le portrait des acquis et les démarches à réaliser sur les mesures de CTF offertes ont été élaborés.

Le ministère de la Famille a obtenu la certification à la norme, le 5 novembre 2013. Il a atteint le troisième niveau de certification sur une possibilité de quatre.

#### ACTION 12

### **APPLIQUER L'ADS DANS LE CONTEXTE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR CONTRER LA MALTRAITANCE ENVERS LES PERSONNES ÂNÉES 2010-2015**

**Groupe cible :** les personnes âgées

**Responsable :** Secrétariat aux aînés

**Collaborateur :** MSSS

#### **Réalisations**

Des données sexuéées sont présentes dans toutes les recherches de la Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées, dans le traitement des appels de la Ligne Aide Abus Aînés et dans les portraits du milieu réalisés par les coordonnatrices et les coordonnateurs régionaux.

#### ACTION 13

### **INTÉGRER L'ADS DANS LES PROJETS CARREFOUR D'INFORMATION POUR ÂNÉS**

**Groupe cible :** les personnes âgées

**Responsable :** ministère de la Famille – Secrétariat aux aînés

**Partenaire :** OBNL

#### **Réalisations**

Vingt-cinq coordonnatrices et coordonnateurs des carrefours d'information pour aînés ont reçu la sensibilisation en matière d'ADS.

#### ACTION 14

### **APPLIQUER L'ADS AU RÉGIME FISCAL DU QUÉBEC**

**Groupe cible :** l'ensemble des contribuables

**Responsable :** MFQ

#### **Réalisations**

À l'instar de la majorité des pays ou des provinces, le régime fiscal à l'égard des particuliers du Québec est neutre par rapport au sexe de la ou du contribuable. Or, certaines caractéristiques socioéconomiques

propres aux femmes et aux hommes peuvent entraîner un différentiel selon le sexe de la charge fiscale. Ainsi, cet exercice a fait ressortir l'importance de ventiler les statistiques fiscales selon les sexes en considérant d'autres variables, telles que le revenu des contribuables ou le groupe d'âge. Les écarts observés entre l'impôt à payer des femmes et des hommes découlent directement de l'écart de revenu entre elles et eux, de la composition différente de leur revenu respectif et de leurs caractéristiques propres (âge, présence d'enfants, etc.). Le revenu occupe donc un rôle central dans la détermination de l'impôt à payer et des préférences fiscales des individus.

De plus, la progressivité de l'impôt constitue un avantage pour les femmes dans la mesure où elles ont des revenus généralement moins élevés que les hommes. Puisque les hommes ont en moyenne un revenu supérieur et un éventail de sources de revenus plus large que les femmes, ils paient généralement plus d'impôt, mais ils peuvent recourir davantage aux déductions, en particulier pour les revenus de placements et de retraite.

Quant aux crédits d'impôt non remboursables, ils sont réclamés différemment selon le sexe: demandés davantage par les femmes lorsque la mesure a un lien avec la couverture des besoins essentiels et davantage par les hommes lorsque la mesure a plutôt un lien avec l'emploi. Les femmes profitent plus que les hommes des crédits d'impôt remboursables puisqu'elles obtiennent en priorité du soutien aux enfants, sont plus nombreuses à avoir un revenu plus faible et sont plus nombreuses à être en situation de monoparentalité.

Par ailleurs, on peut déjà observer que la réclamation du crédit d'impôt non remboursable pour frais de scolarité est plus forte chez les femmes que chez les hommes. Puisque l'éducation est un facteur important d'enrichissement, on s'attend à ce que les femmes améliorent leurs perspectives d'emploi et leurs revenus, ce qui pourrait réduire l'écart de leur charge fiscale par rapport aux hommes.

#### **Application concrète de l'ADS sur une mesure fiscale (la contribution santé)**

Pour une application plus concrète, une ADS a été effectuée lors du processus de réflexion de l'élaboration de la contribution santé progressive annoncée à l'occasion du budget 2013-2014. La progressivité accrue de la contribution santé allège la charge fiscale des contribuables à faible revenu et de la classe moyenne et augmente celle des contribuables à haut revenu. Cette révision est donc avantageuse pour les femmes, particulièrement celles à faible revenu et celles vivant en couple, car une plus grande proportion de femmes par rapport aux hommes a bénéficié d'une baisse, voire d'une exemption de la contribution santé à payer.

#### **ACTION 15**

### **EXIGER DES ORGANISMES QUI SOUMETTENT UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACTION DIVERSITÉ (PAD) QU'ILS TIENNENT COMPTE DES RÉALITÉS ET DES BESOINS DIFFÉRENCIÉS DES FEMMES ET DES HOMMES**

**Groupe cible:** les personnes immigrantes, particulièrement les femmes

**Responsable:** MIDI

**Collaborateur:** SCF

**Partenaire:** OBNL

#### **Réalisations**

Le programme Mobilisation diversité qui remplace le programme Action diversité, spécifie, à l'instar des autres programmes de subvention du MIDI, que l'organisme qui obtient un soutien financier doit accepter, entre autres, l'obligation de « tenir compte des réalités et des besoins différenciés des femmes et des hommes en privilégiant des solutions adaptées, notamment en intégrant l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques ».

En 2012 ont eu lieu les États généraux sur la situation des femmes immigrées et racisées. La Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) a bénéficié de subventions de la part du ministère, en vertu du programme Action diversité, du SCF, de Condition féminine Canada et de Citoyenneté et Immigration Canada pour mener le Projet sur la situation des

femmes immigrées et racisées au Québec. Ce projet consistait à procéder à une enquête exploratoire sur les pratiques des organismes communautaires de l'immigration membres de la TCRI et à une autre sur les pratiques des regroupements féministes au regard des femmes immigrées et racisées. Il consistait aussi à réaliser une tournée des régions du Québec pour écouter les témoignages de femmes des minorités ethnoculturelles qui ont eu l'occasion de faire elles-mêmes le point sur leur situation, de mobiliser et de sensibiliser le milieu sur leurs difficultés et, ainsi, de faire émerger des solutions concrètes, novatrices et structurantes devant notamment contribuer à améliorer les actions gouvernementales quant aux difficultés auxquelles elles se heurtent. Une revue bibliographique et une synthèse des écrits pertinents produits par le milieu communautaire et les partenaires institutionnels ont aussi été réalisées. Au total, le ministère a financé 17 projets: 1 national, 5 à Montréal et 11 en région.

Les organismes financés à l'occasion du projet Défi Montréal, programme mis en place en 2009 par le ministère, devaient intégrer dans la mise en œuvre de leur projet une réflexion sur les besoins différenciés des femmes et des hommes. Défi Montréal mobilise des actrices et des acteurs importants du milieu socioéconomique autour de la problématique de l'intégration des personnes immigrantes sur le marché du travail.

Dans le cadre du programme Mobilisation diversité, deux ententes sont en vigueur avec la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes et le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale pour financer différents projets afin de recueillir de l'information pour acquérir une meilleure connaissance et une meilleure compréhension des réalités, et des besoins des femmes immigrantes victimes de violence conjugale.

Par le biais du programme Valorisation jeunesse lancé au printemps 2009, le ministère a financé entre 2009 et 2014, dans le contexte du Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2011-2014 du MSP, le Volet 4, visant à encourager la persévérance scolaire de près de 8 000 jeunes du secondaire, notamment des jeunes qui adhéraient à des gangs de rue, en leur permettant de rencontrer des personnes modèles de minorités ethnoculturelles.

## ACTION 16

### **PRENDRE EN CONSIDÉRATION LES RÉALITÉS DIFFÉRENCIÉES DES FEMMES ET DES HOMMES DANS L'AMÉLIORATION DE L'INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE DES PERSONNES IMMIGRANTES NOUVELLEMENT ARRIVÉES AU QUÉBEC**

**Groupe cible:** les personnes immigrantes, particulièrement les femmes

**Responsables:** MIDI, MTESS

#### **Réalisations**

Le MIDI et le MTESS ont mis en place un dispositif de services intégrés pour les personnes immigrantes nouvellement arrivées afin de simplifier et d'accélérer leur intégration socioprofessionnelle. Les différentes propositions élaborées et mises en œuvre dans le cadre du dispositif de services intégrés tiennent compte des réalités différenciées des femmes et des hommes.

Aussi, les services sont adaptés pour favoriser l'accès aux sessions d'information et aux services de francisation des personnes ayant de jeunes enfants, notamment des femmes. Des services de garde de courte durée sont ainsi offerts et peuvent être utilisés à temps partiel, à temps plein, de jour ou de soir.

## ACTION 17

### **INTÉGRER L'ADS DANS LE PROCESSUS D'ÉVALUATION DU PROGRAMME D'AIDE À L'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS ET DES MINORITÉS VISIBLES EN EMPLOI (PRIIME)**

**Groupe cible:** les personnes immigrantes ou de minorités visibles

**Responsable:** MIDI

**Collaborateurs:** MTESS-EQ (Emploi-Québec), Investissement Québec

## Réalisations

Le protocole d'entente relatif à la gestion du programme convenu entre le MIDI, le MTESS et Investissement Québec prévoit une clause spécifique à l'ADS. La participation des femmes a connu une progression importante au cours des dix dernières années : elles représentaient 45 % des personnes inscrites au PRIIME en 2014-2015 contre 32 % en 2005-2006.

### ACTION 18

## **COLLIGER DES DONNÉES VENTILÉES SELON LE SEXE POUR INCLURE L'ADS DANS LE SUIVI ÉVALUATIF DE LA MESURE FAVORISANT LE PASSAGE DU STATUT DE « RÉSIDENT TEMPORAIRE » À CELUI DE « RÉSIDENT PERMANENT » POUR LES ÉTUDIANTES ET LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS**

**Groupe cible :** les étudiantes et les étudiants étrangers s'étant prévalus du Programme de l'expérience québécoise

**Responsable :** MIDI

## Réalisations

Les données ventilées selon les sexes, disponibles et incluses dans le Tableau de bord sectoriel, ont été mises à jour sur une base trimestrielle. Le nombre de Certificats de sélection du Québec délivrés dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise pour les étudiants étrangers 2010-2015 est de 3 896 femmes et de 4 678 hommes pour un total de 8 574 personnes, soit 45 % de femmes et 55 % d'hommes.

### ACTION 19

## **RÉVISER LE GUIDE DU PARRAINAGE COLLECTIF EN TENANT COMPTE DES PRINCIPES DE L'ADS**

**Groupe cible :** les individus, les groupes et les organismes qui désirent parrainer des personnes réfugiées

**Responsable :** MIDI

## Réalisations

Le Guide du parrainage collectif a été révisé et n'a nécessité aucune modification, puisque l'analyse a démontré que le document répondait aux réalités différenciées vécues à la fois par les femmes et les hommes parrainés à titre de personnes en situation particulière de détresse. Il a été diffusé en 2012-2013.

### ACTION 20

## **PRENDRE EN CONSIDÉRATION L'ADS AU MOMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL DE LUTTE CONTRE L'HOMOPHOBIE**

**Groupe cible :** les personnes gaies, lesbiennes, transsexuelles et transgenres

**Responsable :** MJQ – Bureau de lutte contre l'homophobie

## Réalisations

En tout, 33 actions sur 60 ont été identifiées comme devant intégrer l'ADS.

Depuis le lancement du plan d'action en mai 2011 jusqu'au 31 mars 2015, 32 des 33 actions mises en œuvre (97 %) intègrent cette approche ou des éléments de celle-ci. Toutefois, plusieurs de ces actions ne sont pas terminées puisque le Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie se termine en 2016.

Parmi les mesures qui devaient intégrer l'ADS, on compte :

- action 1, tenue d'une campagne de sensibilisation pour lutter contre l'homophobie (une deuxième phase sera réalisée en 2015) ;
- action 30, portrait sociodémographique et de santé des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et bisexuels (LGB) ;

- action 34, production d'un document d'information concernant les principales ressources pour les lesbiennes, gays, bisexuelles, bisexuels et transgenres (LGBT);
- action 35, élaboration d'un document de référence destiné aux agentes et aux agents des services d'immigration;
- action 56, mise sur pied du comité de suivi interministériel.

## ACTION 21

### **METTRE À LA DISPOSITION DE LA POPULATION UN PORTRAIT DE SANTÉ DU QUÉBEC ET DE SES RÉGIONS PRÉSENTANT DES DONNÉES VENTILÉES SELON LE SEXE**

**Groupe cible:** la population générale

**Responsable:** MSSS

**Partenaires:** ASSS, INSPQ, ISQ

#### **Réalisations**

Le *Portrait de santé du Québec et de ses régions* a été rendu public en novembre 2011. La très grande majorité (plus de 95%) des 187 indicateurs du portrait de santé a été ventilée selon les sexes. Les quelques exceptions touchent des indicateurs dont la différenciation selon les sexes était sans objet.

## ACTION 22

### **RENDRE ACCESSIBLES LES PRINCIPAUX INDICATEURS NATIONAUX ET RÉGIONAUX SUR L'ÉTAT DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE DES FEMMES ET DES HOMMES EN FONCTION DES DÉTERMINANTS MAJEURS QUI INFLUENT SUR CET ÉTAT**

**Groupe cible:** les organismes et les associations, le RSSS, les groupes de recherche et le public

**Responsable:** MSSS

#### **Réalisations**

Le MSSS a mis en ligne 175 indicateurs nationaux et 49 régionaux de santé et de bien-être des femmes et des hommes durant la période 2011-2015. Ces indicateurs sont hébergés sur le site Web du ministère, dans une section intitulée *Statistiques de santé et de bien-être selon le sexe*. Ces données nationales et régionales sont regroupées dans les six principales catégories suivantes: démographie; caractéristiques et conditions de vie; habitudes de vie et comportements préventifs; état de santé et de bien-être; médicaments et services; milieu de travail et santé. Ces renseignements sont utiles pour une meilleure connaissance des diverses caractéristiques de l'état de santé et de bien-être des Québécoises et des Québécois, et de leurs déterminants.

## ACTION 23

### **POURSUIVRE L'INTÉGRATION DE L'ADS À DES ACTIONS CIBLÉES LORS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION INTERMINISTÉRIEL EN ITINÉRANCE 2010-2013**

**Groupe cible:** les personnes en situation d'itinérance ou à risque à cet égard

**Responsable:** MSSS

**Collaborateurs:** MAMOT, SAA, SAJ, MEESR, MTESS, MIDI, MJQ, MSP, SHQ

## Réalisations

L'ADS a été prise en compte dans 30 des 70 actions du Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013 afin de déployer des stratégies visant à mieux adapter les programmes et les services aux besoins particuliers des clientèles féminines et masculines. Ces actions couvrent différents domaines, soit le logement, la santé et les services sociaux, l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle, la cohabitation sociale et la judiciarisation.

Le bilan du Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013 fait état de quelques résultats obtenus en ADS.

*L'itinérance au Québec – Premier portrait* a également intégré l'ADS.

Certains des constats du bilan ont été pris en compte dans le cadre de l'élaboration du Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020.

## ACTION 24

### **POURUIVRE L'INTÉGRATION DE L'ADS À LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE 2003-2012 – MISE À JOUR 2008, POUR DES ACTIVITÉS CIBLÉES**

**Groupe cible:** la population générale

**Responsable:** MSSS

**Partenaire:** selon les activités ciblées pour une ADS

## Réalisations

L'ADS a été utilisée afin de déterminer les activités du Programme national de santé publique (PNSP) qui s'adressent spécifiquement aux clientèles féminines et masculines. Trois activités du PNSP et huit pratiques cliniques préventives s'adressent spécifiquement à des clientèles féminines. Aucune activité du PNSP et aucune pratique clinique préventive ne s'adressent spécifiquement à des clientèles masculines.

Les trois activités touchant les femmes sont le Programme québécois de dépistage du cancer du sein (PQDCS) pour les femmes âgées de 50 à 69 ans, l'invitation au dépistage du cancer du col utérin pour les femmes âgées de 25 à 64 ans qui n'ont pas participé au dépistage dans les trois dernières années et l'identification, l'évaluation et la documentation des postes de travail pour la travailleuse enceinte ou qui allaite, incluant les recommandations aux médecins traitants.

Les pratiques cliniques préventives sont les suivantes :

- la recommandation de la prise d'une dose d'acide folique par les femmes en âge de procréer;
- la recherche de cas et le counseling sur la consommation d'alcool et le tabagisme auprès des femmes enceintes;
- le soutien-conseil en matière d'allaitement maternel;
- le dépistage de la dépression chez les personnes âgées et les adultes, particulièrement les femmes enceintes et celles en postnatal, et la référence aux services diagnostiques, de traitement ou de suivi;
- le dépistage du cancer du sein (recommandation, par les médecins, d'offrir aux femmes âgées de 50 à 69 ans de participer au PQDCS);
- le dépistage du cancer du col (par le test de Papanicolaou);
- le dépistage de la rubéole chez les femmes enceintes;
- le dépistage du VIH, de la syphilis, de l'hépatite B et des autres infections transmissibles sexuellement auprès des femmes enceintes.

## ACTION 25

### POURSUIVRE L'INTÉGRATION DE L'ADS À LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE L'INFECTION PAR LE VIH ET LE SIDA, L'INFECTION PAR LE VHC<sup>8</sup> ET LES INFECTIONS TRANSMISSIBLES SEXUELLEMENT

**Groupe cible :** la population générale, les femmes enceintes, les enfants nouveau-nés, les utilisatrices et les utilisateurs de drogues injectables, les jeunes et les jeunes adultes

**Responsable :** MSSS

#### Réalisations

La proportion de femmes et d'hommes joints dans les centres d'accès au matériel d'injection (CAMI) est de trois hommes pour une femme. Cette tendance se maintient depuis le début de l'implantation des programmes d'échange de seringues il y a 25 ans. Pour plus d'information: [http://www.espaceitss.ca/DATA/DOCUMENT/343-v~Centres\\_d\\_acces\\_au\\_materiel\\_d\\_injection\\_2011-2012.pdf](http://www.espaceitss.ca/DATA/DOCUMENT/343-v~Centres_d_acces_au_materiel_d_injection_2011-2012.pdf).

En 2011, la rencontre nationale des personnes intervenantes en réduction des méfaits liés aux drogues, organisée par l'Association des intervenants en toxicomanie du Québec, portait sur le thème de la santé des femmes: *Santé des femmes UDI: intervenir autrement?* Les présentations peuvent être consultées [en ligne](#).

Le nombre total d'interventions différenciées selon les sexes rendues par les Services intégrés de dépistage et de prévention des infections transmissibles sexuellement et par le sang et les centres de santé et de services sociaux (CSSS) chez les 15-24 ans, de 2011 à 2015, est de 41 221 auprès de 35 310 hommes et de 74 114 auprès de 61 563 femmes.

- 2011-2012: 8 801 interventions auprès de 7 647 hommes et 15 513 auprès de 13 155 femmes;
- 2012-2013: 9 724 interventions auprès de 8 429 hommes et 17 326 auprès de 14 529 femmes;
- 2013-2014: 10 952 interventions auprès de 9 387 hommes et 19 806 auprès de 16 383 femmes;
- 2014-2015: 11 744 interventions auprès de 9 847 hommes et 21 469 auprès de 17 496 femmes (données provisoires).

(Source: Régie de l'assurance maladie du Québec, banque provinciale I-CLSC.)

Le suivi des ITSS selon plusieurs variables dont le sexe, effectué par le MSSS, est disponible [en ligne](#).

## ACTION 26

### POURSUIVRE L'INTÉGRATION DE L'ADS À LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME QUALIFICATION DES JEUNES

**Groupe cible :** les jeunes des centres jeunesse

**Responsable :** MSSS

**Partenaire :** ACJQ

#### Réalisations

Les modalités d'intervention de ce programme, qui cible les jeunes les plus vulnérables en fonction des défis que sont la préparation à la vie autonome, l'insertion socioprofessionnelle et le développement d'un réseau social et de soutien, ont été recensées selon les sexes. Elles s'adaptent aux réalités des filles et des garçons joints par le programme lorsque cela est pertinent.

---

8. Virus de l'hépatite C.



Sur la période du plan d'action, la clientèle du programme selon les sexes se présente comme suit :

- 2011-2012: 412 filles, 553 garçons (42,6% sont des filles);
- 2012-2013: 484 filles, 588 garçons (45,1% sont des filles);
- 2013-2014: 460 filles, 556 garçons (45,3% sont des filles);
- 2014-2015: non disponible au moment de la publication du présent bilan.

Le nombre de filles et de garçons ne peut être additionné d'une année à l'autre. La durée du programme étant de trois ans, plusieurs jeunes seraient calculés plus d'une fois.

## ACTION 27

### **POURSUIVRE L'INTÉGRATION DE L'ADS À L'ADAPTATION DES SERVICES AUX PERSONNES ÂGÉES EN PERTE D'AUTONOMIE ET À LEURS PROCHES POUR LE SOUTIEN AUX PROCHES AIDANTS ET L'HÉBERGEMENT**

**Groupe cible :** les personnes âgées en perte d'autonomie, les proches aidantes et les proches aidants

**Responsable :** MSSS

**Partenaire :** selon les réalisations

#### **Réalisations**

L'ADS a été prise en compte dans la production d'un état de la situation sur les connaissances en matière d'hébergement des personnes âgées en perte d'autonomie et dans le domaine des proches aidantes et des proches aidants. Ce document interne inclut une présentation d'exemples d'application de l'ADS à des problématiques liées au vieillissement, au soutien aux proches aidantes et aux proches aidants ainsi qu'à l'hébergement des personnes âgées en perte d'autonomie. Cet état de la situation servira aussi à compléter et à adapter certaines interventions futures du MSSS dans ces domaines.

## ACTION 28

### **POURSUIVRE L'INTÉGRATION DE L'ADS À L'ÉLABORATION ET À LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS DE FORMATION ET DE RECHERCHE EN SANTÉ MENTALE**

**Groupe cible :** les personnes ayant des troubles de santé mentale

**Responsable :** MSSS

**Partenaires :** ASSS, Fonds subventionnaires

#### **Réalisations**

Lors des journées annuelles de la santé mentale, une journée spéciale – le 16 mai 2012 – a été consacrée à la détresse des proches aidantes et des proches aidants des personnes atteintes de cancer. Les réalités et les besoins différenciés selon les sexes ont été présentés durant les conférences et les ateliers.

Les principaux objectifs de la journée étaient

- de comprendre de quelle manière l'expérience de la maladie représente un risque pour le maintien du bien-être et de la santé mentale des proches aidantes et des proches aidants;
- d'outiller les personnes ciblées en vue de mieux dépister et évaluer les besoins des proches des personnes atteintes de cancer, et d'y répondre plus adéquatement;
- de promouvoir la collaboration entre les services sociaux généraux, ceux de santé physique et ceux de santé mentale afin de faciliter leur accessibilité et leur continuité dans l'élaboration de la réponse aux besoins des proches.

Aucun projet de recherche n'a été réalisé entre 2011 et 2015.

## ACTION 29

### **SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAUX DE TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAUX EN TENANT COMPTE DES BESOINS DIFFÉRENCIÉS DES FEMMES ET DES HOMMES**

**Groupe cible:** les utilisatrices et les utilisateurs des transports collectifs

**Responsable:** MTQ

#### **Réalisations**

L'application de l'ADS à différents domaines du transport a été présentée aux sociétés organisatrices de transport collectif et à d'autres partenaires lors du colloque Femmes et transports – Un parcours de femmes d'action, organisé en septembre 2012 à l'occasion du 100<sup>e</sup> anniversaire du MTQ.

Ainsi, certaines des unités administratives du ministère et plusieurs sociétés organisatrices de transport collectif ont été sensibilisées à l'ADS.

Un guide destiné aux unités centrales et territoriales du MTQ touchées, entre autres, par le développement du transport terrestre des personnes est en conception.

## ACTION 30

### **DOCUMENTER L'ÉTAT DE LA PARTICIPATION SOCIALE DES PERSONNES HANDICAPÉES TOUT EN TENANT COMPTE DE L'ADS, DANS LE CONTEXTE DES TRAVAUX D'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE À PART ENTIÈRE : POUR UN VÉRITABLE EXERCICE DE DROIT À L'ÉGALITÉ**

**Groupe cible:** les personnes handicapées

**Responsable:** OPHQ

#### **Réalisations**

L'OPHQ documente l'état de la participation sociale des personnes handicapées en tenant compte de l'ADS, notamment dans le contexte des travaux d'évaluation de la politique *À part entière: pour un véritable exercice de droit à l'égalité*.

Ainsi, pour chacun des treize résultats attendus de cette politique, des indicateurs de suivi relatifs aux obstacles à la participation sociale sont analysés en considérant l'ADS, en fonction des statistiques disponibles. L'Office publiera sur son site Web un tableau de bord des indicateurs de participation sociale et de ses déterminants liés aux treize résultats attendus.

De plus, quatorze tableaux indiquant les résultats de l'Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011 (EQLAV) ont été intégrés dans la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec. Plusieurs de ces résultats comportent l'ADS.

L'Office a aussi participé aux travaux de l'EQLAV réalisés par l'ISQ entre 2011 et 2013 aux fins de publication de quatre rapports disponibles sur le site de l'ISQ, portant sur l'utilisation des services de santé et des services sociaux. Les données présentées sont ventilées selon les sexes.

Enfin, l'Office a conclu un contrat de service avec l'ISQ afin d'obtenir un compendium de tableaux à partir des données de l'Enquête canadienne sur l'incapacité 2012. Ce compendium, livré en mars 2015, utilise l'ADS et permettra à l'Office de produire une collection de huit documents dressant un portrait de la participation sociale des personnes handicapées au cours de 2015-2016 et de 2016-2017.

## ACTION 31

### OFFRIR ANNUELLEMENT DES SÉANCES DE FORMATION EN RÉDACTION ÉPICÈNE À DES CLIENTÈLES CIBLES

**Groupe cible :** les agentes et les agents relayeurs des ministères et des organismes gouvernementaux

**Responsable :** OQLF

#### Réalisations

Depuis 2012-2013, douze séances de formation ont sensibilisé 225 personnes de l'administration publique québécoise à la rédaction épïcène. Pour une meilleure diffusion des principes de cette rédaction non sexiste non seulement au sein de l'administration publique québécoise, mais aussi dans l'ensemble de la population, l'OQLF a mis en ligne, en novembre 2014, une version adaptée de sa [formation](#).

## ACTION 32

### RENFORCER LA PRISE EN CONSIDÉRATION DES IMPACTS DIFFÉRENCIÉS SUR LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LES PROPOSITIONS DE MODIFICATION AU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC (RRQ)

**Groupe cible :** la population générale

**Responsable :** RRQ

#### Réalisations

Dans la publication statistique annuelle portant sur le RRQ, 85% des tableaux (45/53) sont ventilés selon les sexes. Au total, sept nouveaux tableaux ventilés selon les sexes ont été ajoutés dans la publication depuis 2011. Ces statistiques sont disponibles [en ligne](#).

Les travaux d'analyse ont été achevés, principalement sur les différences socioéconomiques entre les travailleuses et les travailleurs dans une perspective d'évolution future du RRQ, ainsi que sur les fondements historiques du RRQ. Des travaux préliminaires ont également été réalisés sur les déterminants de la prise de retraite des femmes. En conséquence, des propositions ont été élaborées en tenant compte de ces réalités et une première version d'un document de propositions d'adaptation a été produite en vue de la prochaine consultation publique.

L'intégration de l'ADS dans les façons de faire de la Régie a permis d'avoir des données statistiques plus complètes, une meilleure compréhension du déroulement historique entourant les mesures en faveur des cotisantes au RRQ, une meilleure vision des effets des orientations à l'étude sur les cotisantes et les cotisants, et des taux de rendement interne selon les sexes, soit le rendement annuel qu'une personne participante au RRQ obtient sur ses cotisations jusqu'à son décès.

Une étude (*Les revenus à la retraite : des différences entre les Québécoises et les Québécois*) a été conduite par la Régie. Les résultats ont été présentés lors du colloque Le vieillissement démographique : de nombreux enjeux à déchiffrer organisé par l'ISQ et le Centre interuniversitaire québécois des statistiques sociales au sein du congrès de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS) 2012. Cette étude a été publiée depuis et se trouve aux pages 85 à 96 de la publication suivante : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/vieillessement.pdf>.

## ACTION 33

### **INSÉRER L'ADS DANS L'ÉVALUATION DU FONDS D'INITIATIVES AUTOCHTONES ET EN APPLIQUER LES RECOMMANDATIONS DANS SA RECONDUCTION**

**Groupe cible :** les personnes autochtones

**Responsable :** SAA

#### **Réalisations**

Dans le cadre du volet Développement économique du Fonds d'initiative autochtones II (FIA II), le SAA a augmenté le cumul de l'aide totale accordée par le gouvernement du Québec et ses organismes à 60 % des coûts admissibles pour les projets réalisés par des jeunes ou des femmes autochtones. Ainsi, le total des aides consenties par les paliers de gouvernement fédéral et provincial est augmenté à 95 % des coûts totaux d'un tel projet.

De plus, toujours dans le volet Développement économique du FIA II, une enveloppe de deux millions de dollars (2 M \$) a été réservée à des projets de développement économique portés par de jeunes entrepreneures et entrepreneurs autochtones de 35 ans et moins, vivant dans leur communauté d'origine ou non. Cette enveloppe s'ajoute aux autres sommes réparties dans le volet développement économique du FIA II, lesquelles sont distribuées entre les communautés autochtones visées par le programme. Ceci s'applique également aux jeunes femmes autochtones de 35 ans et moins.

Afin de favoriser l'accès des femmes à ces opportunités, le SAA s'assure de bien informer les communautés autochtones de ces deux moyens mis en place dans le volet Développement économique du FIA II.

Au total, 24 projets de développement économique présentés par des femmes autochtones ont été soutenus à hauteur de 1 384 777 \$ dans le cadre des volets Développement économique et Garantie de prêt, des Fonds d'initiatives autochtones I et II.

## ACTION 34

### **METTRE EN PLACE DES COMITÉS DE CONCERTATION QUÉBEC-PREMIÈRES NATIONS ET QUÉBEC-INUITS**

**Groupe cible :** les personnes autochtones

**Responsable :** SAA

#### **Réalisations**

Les comités de concertation Québec-Premières Nations et Québec-Inuits n'ont pas été mis en place.

Toutefois, par l'entremise du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015 porté par le MTESS, et notamment à travers les Alliances, des projets en lien avec la pauvreté et l'exclusion sociale chez les Premières Nations et les Inuits ont tout de même été financés (voir l'action 8 du présent bilan).

La clientèle autochtone sera prise en compte lors de l'élaboration d'un nouveau plan d'action, le cas échéant.

## ACTION 35

### **CONSIDÉRER LES RÉALITÉS DIFFÉRENCIÉES DES JEUNES FILLES ET DES GARÇONS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME IDÉO 16/17**

**Groupe cible :** les jeunes de 16-17 ans

**Responsable :** SAJ

#### **Réalisations**

En 2011-2012 et en 2012-2013, la reddition de comptes des Carrefours jeunesse-emploi (CJE) est effectuée sur la base de la répartition femmes/hommes. En 2011-2012, 42,7 % des personnes ayant signé

des ententes de participation à la mesure IDÉO 16-17 sont des femmes. En 2012-2013, le taux féminin est de 43,4%; en 2013-2014, de 44,7%. Pour l'année 2014-2015, les données disponibles au moment de la publication du présent bilan sont partielles; à ce jour, 45,3% des personnes ayant signé des ententes de participation à la mesure IDÉO 16-17 sont des femmes.

En 2013, au Salon des partenaires, un kiosque de promotion de l'ADS a été tenu par le SAJ. Les personnes participantes ont été invitées à consulter le site Web du SCF et à y suivre la formation en ADS. De plus, une liste d'une trentaine de personnes intéressées à suivre une formation en ADS, spécifique aux agentes et aux agents IDÉO 16-17, a été constituée.

En outre, en 2014, de septembre à novembre, le SAJ a effectué une tournée dans une douzaine de CJE au Québec. Par cette activité, il a été possible de questionner les intervenantes et les intervenants IDEO quant à leurs connaissances par rapport à l'ADS. La plupart ont spécifié que les problématiques des jeunes filles et des jeunes garçons de 16 et de 17 ans étaient différentes, mais que les types d'intervention variaient peu selon le sexe. Les jeunes filles sont plus émotives que les garçons et révèlent souvent davantage de problèmes familiaux: fugues, agressions sexuelles, violence physique et verbale, etc. Les garçons ont plus de problèmes de consommation, de motivation scolaire, de concentration à l'école, etc. Pour les deux cas, le personnel intervenant a déclaré qu'il y avait une hausse des problèmes de santé mentale.

# CONCLUSION

Ce plan d'action gouvernemental en matière d'ADS est une première au Québec. Jamais auparavant dix-huit ministères et organismes ne s'étaient engagés dans la réalisation d'actions ciblées favorisant l'ADS et n'avaient effectué un exercice annuel de reddition de comptes en ce sens, ceci sur une base volontaire. Il s'inscrit dans la continuité de l'approche par projet prônée par le gouvernement du Québec.

## Constats et avancées

Le gouvernement souhaitait que le degré moyen de réalisation de l'ensemble des actions identifiées au plan d'action soit d'au moins 80%. Ses attentes ont été dépassées avec une moyenne de réalisation de 82%.

La coordination gouvernementale en ADS a nécessité un investissement de près de 900 000 \$. Ce montant a servi, entre autres, à offrir des services de sensibilisation, de formation et d'accompagnement, à soutenir des projets régionaux en ADS, à faciliter la diffusion de données sexuées et à produire une étude évaluative sur les pratiques ministérielles en ADS et une recherche-action sur l'intégration de l'ADS au MIDI.

Plus de 1 000 personnes ont été sensibilisées, formées et accompagnées. Plusieurs outils ont été conçus et adaptés aux besoins des partenaires. Certains ministères se sont dotés de structures, d'outils, de mécanismes internes pour soutenir l'intégration de l'ADS, dont le MSSS, le MIDI, le MTESS et le MEESR. Quelques actions ont permis de livrer des résultats concrets. À titre d'exemple, l'application de l'ADS à la contribution santé par le ministère des Finances du Québec (MFQ) a allégé, en intégrant la progressivité accrue de la contribution santé, la charge fiscale des contribuables à faible revenu et de la classe moyenne, et augmenté celle des contribuables à haut revenu. Cette révision est donc avantageuse pour les femmes, particulièrement celles à faible revenu et celles vivant en couple, car une plus grande proportion de femmes par rapport aux hommes a bénéficié d'une baisse, voire d'une exemption de la contribution santé à payer. Aussi, dans le contexte du nouveau Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020, le MSSS a tenu compte de certains constats différenciés selon les sexes du bilan du précédent plan d'action (2010-2013).

L'ADS a été considérée dans plusieurs ententes régionales en égalité entre les femmes et les hommes de même que dans bon nombre de politiques en égalité élaborées par les CRE et les municipalités.

Quant à l'accès aux données sexuées, un préalable à la réalisation d'une ADS, on constate une amélioration grâce entre autres aux efforts déployés par les partenaires, les ministères et les organismes et au partenariat créé avec l'ISQ.

## Défis persistants

En marge de ces résultats positifs, il reste encore du chemin à parcourir et des défis à relever afin d'intégrer les réalités différenciées des femmes et des hommes dans les pratiques gouvernementales.

L'accès aux données sexuées s'est amélioré. Toutefois, certains obstacles demeurent dans l'analyse des données, la prise de décision, la mise en œuvre et l'évaluation.

Les réalisations et les résultats obtenus à la suite d'une ADS sont peu documentés, peu diffusés et par le fait même peu connus. Le partage de l'information et des connaissances en ADS représente un élément central de la vitalité du dossier.

Au Québec, l'ADS a été appliquée à une variété de secteurs, par le biais de projets spécifiques ciblés, ceci sans obligation pour les ministères et les organismes.

Aussi, dans un contexte de multiplication des approches transversales au sein du gouvernement du Québec, il convient de s'interroger sur la manière de faciliter l'emploi de l'ADS par les instances pertinentes.

Finalement, bien que des pas de géants aient été franchis au Québec dans les dernières décennies pour l'égalité entre les femmes et les hommes, des inégalités préoccupantes persistent dans certains domaines et auprès de différents groupes, comme les femmes autochtones, immigrantes, âgées, handicapées, de minorités sexuelles, celles vivant avec un faible revenu ou dans une région éloignée. Devant ces réalités, l'application de l'ADS pourrait s'avérer une perspective à considérer.



*Secrétariat  
à la condition  
féminine*

Québec 